



République Française

COMMUNE DE CEVINS

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

DÉPARTEMENT
DE LA SAVOIE

Arrondissement
d'Albertville 1

Canton n° 3

Séance du 22 décembre 2023

L'An deux mil vingt-trois, le vingt-deux décembre à 19h, le Conseil municipal de la commune de Cevins, régulièrement convoqué, s'est réuni dans la salle du conseil municipal, sous la présidence de Monsieur Philippe BRANCHE, Maire, en séance ordinaire.

Conseillers en exercice : 15

Présents : 12

Votants : 15

Présents : Bernadette AMIEZ, Denis BIBOLLET-RUCHE, Philippe BRANCHE, Anaïs CURTILLAT, Samuel DELTOUR, Emmanuel DI LUZIO, Gabriel MARQUES, Evelyne PELLICANO, Bernard PIVIER, Sébastien PIVIER, Sylvie VIARD-CRETAT, Régine VIBERT.

Absents : Claude BAUDERLIQUE, Marie-Christine DORIDANT, Ginette FALCOZ-RIGOTTI.

Ayant donné pouvoir :

Claude BAUDERLIQUE à Philippe BRANCHE
Marie-Christine DORIDANT à Sébastien PIVIER
Ginette FALCOZ-RIGOTTI à Régine VIBERT

Monsieur Gabriel MARQUES a été nommé secrétaire de séance.

OBJET : D.C.M N°062/23 – DON D'UNE LITHOGRAPHIE RELIGIEUSE A LA COMMUNE.

Vu l'article L.2242-1 du code général des collectivités territoriales,

Considérant que le conseil municipal doit statuer sur l'acceptation des dons et legs faits à la commune.

Monsieur Romolo GHEZZI désire faire don à la commune de Cevins d'une ancienne lithographie religieuse, peinte sur une toile de tissu.

Il propose qu'elle soit exposée dans la chapelle Notre dame des neiges.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité :

- Accepte ce don ;
- Remercie Monsieur Romolo GHEZZI.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits et ont signé au registre les membres présents.

 Le Maire,
Philippe BRANCHE